

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES : TRUCS ET ASTUCES

DATES :

11 juin 2026, de 9h à 11h

DURÉE :

2h00

COÛT :

Membre : **175\$** plus les taxes applicables

Non membre : **300\$** plus les taxes applicables

[POUR INSCRIPTION :](#)

FORMAT :

Webinaire (le lien vous permettant d'accéder à la formation en visioconférence vous sera acheminé ultérieurement).

CLIENTÈLE VISÉE :

Toutes les personnes dont le rôle est de s'occuper de la gestion contractuelle des municipalités locales, MRC et Régie intermunicipales.

DESCRIPTION :

Le système électronique d'appel d'offres (SEAO) est un outil important (et obligatoire) pour les organismes municipaux que ce soit lors d'une procédure ouverte, lors de la mise à jour de la liste des contrats comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000\$ ou celles apportées par la LCOM. L'objectif de ce webinaire est de présenter les différents enjeux juridiques liés à l'utilisation du SEAO.

Principaux éléments abordés :

- Le SEAO comme outil de reddition de compte et de transparence;
- L'incidence générale de la LCOM;
- Les mentions nécessaires dans les documents d'appel d'offres;
- Le dépôt des documents d'appel d'offres et le calcul des délais;
- L'ouverture des soumissions (vérification de l'intégrité des soumissions et procédure de remédiation);
- Les nouvelles façons d'utiliser le SEAO en lien avec la LCOM (processus d'homologation dans le cadre d'une procédure ouverte suivant une demande de prix aux entreprises qualifiées, avis d'intention de recourir à une exception et appel d'intérêt).

FORMATEURS :



Me Philippe Asselin, avocat associé

Me Asselin œuvre depuis 20 ans en droit municipal. Il est régulièrement consulté par les administrateurs et des élus pour des enjeux municipaux courants. De 2023 à 2025, il a siégé comme juge administratif à la Commission municipale du Québec, ce qui a renforcé son expertise en gestion municipale. Il traite aussi de questions liées aux relations de travail pour divers corps publics et plaide fréquemment devant les tribunaux. Formateur et conférencier très apprécié, il a formé des milliers de personnes et publie régulièrement des articles spécialisés.



Me Maryse Catellier-Boulianne, avocate

Me Catellier Boulianne s'est jointe à Morency société d'avocats S.E.N.C.R.L. après y avoir effectué son stage professionnel en 2019. Elle concentre sa pratique en droit public et exerce sa profession en droit municipal et administratif.

Dans le cadre de sa pratique, Me Catellier Boulianne effectue des recherches et rédige des avis juridiques ainsi que divers actes de procédures. Elle effectue également des représentations devant les tribunaux, tant en matière civile, que pénale.